

Département  
des Côtes d'Armor

-----

VILLE DE PERROS GUIREC

-----



**Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal**

**du 29 décembre 2014  
salle du CM à la Maison des Traouiéro**

Conseil Municipal du lundi 29 décembre 2014 -18 h 30 –  
- Ordre du jour –

Pages	Délibérations	Rapporteurs
1	Ordre du jour et désignation du Secrétaire de séance	
2-11	Tarifs des Ports 2015 et 2016	Yannick CUVILLIER
11	Circuit d'interprétation du Granit Rose Tour – demande de subvention	Catherine PONTAILLER
12-13	Projet de lotissement sur la parcelle cadastrée section BA 613 Rue des Lauriers – Intervention de la SEM Lannion Trégor	LE MAIRE
14-16	Dotations d'équipements des territoires ruraux – Demande de subvention pour prestations d'ingénierie cimetière de La Clarté	LE MAIRE
17	Décision Modificative 2/2014 Centre Nautique	Annie HAMON
	Questions diverses	

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 29 décembre 2014**

Nombre de Conseillers en exercice.....	29
Nombre de Conseillers présents.....	21
Nombre de pouvoirs .....	7
Absent.....	1

L'An deux mil quatorze le vingt neuf du mois de décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LEON Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Erven LEON **Maire** – Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT – Mme Isabelle LE GUEN – M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE - M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON **Adjoint au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Annie ROPARS – Mme Mylène de FRANCE - Mme Patricia DERRIEN – M. Jean-Christophe PIERRE - Mme Gwen-Haël ROLLAND – M. Francisque SOYER - Mme Armelle INIZAN – Mme Yvonne DEMOREST - Mme DANIEL-QUINQUIS Sabine - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

**POUVOIRS :**

Jean-Claude BANCHEREAU .....pouvoir à Catherine PONTAILLER  
Jean BAIN .....pouvoir à Bernard ERNOT  
Véronique FRENOY-COATANTIEC .....pouvoir à Yannick CUVILLIER  
Christophe TABOURIN.....pouvoir à Annie HAMON  
Arnaud DUBOIS .....pouvoir à Erven LEON  
Alain COÏC .....pouvoir à Sabine DANIEL-QUINQUIS  
Jean-Nicolas MARCHAL .....pouvoir à Michel PEROCHE

**ABSENTE :**

Sylvie AUDRAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean-Yves KERAUDY** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET :**

## TARIFS DES PORTS 2015 et 2016

2

Yannick CUVILLIER présente à l'Assemblée les projets de tarifs des Ports pour l'année 2015 et l'année 2016.

Il indique que ces projets de tarifs ont été affichés pendant plus de 15 jours à la Capitainerie et qu'ils ont été présentés pour avis aux Conseils Portuaires du Linkin et de Ploumanac'h en date du 27 décembre 2014.

Yannick CUVILLIER invite donc le Conseil Municipal à les approuver.

### TARIFS DES PORTS 2015 :

#### BASSIN A FLOT

Longueur H.T. en mètres	ESCALE				CONTRATS D'ABONNEMENT (1)		
	Journée	Semaine	Mois d'été	Mois d'hiver	HIVERNAGE		ANNEE janv. à déc.
					6 mois	8 mois	
de 5,00 à 5,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	537,38 €	623,35 €	900,09 €
de 5,50 à 5,99	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	588,82 €	685,29 €	989,88 €
de 6,00 à 6,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	640,26 €	747,67 €	1 079,66 €
de 6,50 à 6,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	692,12 €	810,44 €	1 170,00 €
de 7,00 à 7,49	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	743,43 €	872,24 €	1 259,94 €
de 7,50 à 7,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	795,29 €	934,74 €	1 349,85 €
de 8,00 à 8,49	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	846,60 €	997,25 €	1 439,92 €
de 8,50 à 8,99	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	898,04 €	1 059,19 €	1 530,12 €
de 9,00 à 9,49	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	949,34 €	1 121,42 €	1 620,19 €
de 9,50 à 9,99	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	1 001,20 €	1 183,92 €	1 710,25 €
de 10,00 à 10,49	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	1 052,37 €	1 246,14 €	1 800,16 €
de 10,50 à 10,99	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	1 128,52 €	1 308,38 €	1 890,23 €
de 11,00 à 11,49	37,00 €	178,00 €	534,00 €	375,00 €	1 182,28 €	1 371,15 €	1 980,44 €
de 11,50 à 11,99	37,00 €	178,00 €	534,00 €	375,00 €	1 236,06 €	1 433,24 €	2 070,50 €
de 12,00 à 12,49	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 289,81 €	1 495,32 €	2 160,02 €
de 12,50 à 12,99	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 343,58 €	1 558,09 €	2 250,08 €
de 13,00 à 13,49	41,00 €	204,00 €	612,00 €	409,00 €	1 397,08 €	1 620,19 €	2 340,14 €
de 13,50 à 13,99	41,00 €	204,00 €	612,00 €	409,00 €	1 450,70 €	1 682,41 €	2 430,61 €
de 14,00 à 14,49	45,00 €	225,00 €	705,60 €	448,00 €	1 504,74 €	1 745,05 €	2 520,27 €
de 14,50 à 14,99	45,00 €	225,00 €	705,60 €	448,00 €	1 558,63 €	1 807,14 €	2 610,33 €
de 15,00 à 15,49	47,00 €	237,00 €	712,00 €	475,00 €	1 612,26 €	1 869,50 €	2 700,53 €
de 15,50 à 15,99	47,00 €	237,00 €	712,00 €	475,00 €	1 665,90 €	1 931,72 €	2 790,32 €
de 16,00 à 16,49	50,00 €	251,00 €	753,00 €	501,00 €	1 719,66 €	1 993,81 €	2 880,11 €

(1) Les abonnements « Hivernage » et « Année » sont facturés à la longueur réelle hors tout. Les tarifs proposés correspondent à la 1<sup>ère</sup> valeur de la tranche.

Eté : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai

Les usagers titulaires d'un contrat (annuel ou hivernage) au Bassin à Flot et d'un contrat annuel bouée bénéficieront d'une **remise de 17%** sur l'ensemble de deux contrats, soit 2 mois gratuits.

### Offre de parrainage sur tout nouveau contrat annuel au Bassin à Flot

10 % de remise pour le parrain

10 % de remise pour le filleul

Remise valable pour l'année en cours effectuée sur la base du montant du contrat du bateau parrainé.

Les parrainages sont cumulables sans limite.

### Professionnels du nautisme

Pour tout bateau vendu le client bénéficiera de 40% de réduction sur sa place de port la première année.

### WIFI

Gratuit

### DAYBOAT

<b>TARIF SPECIAL "DAYBOAT"</b>	
<b>du 1er juillet au 31 août</b>	
<b>Pour non habitable et embarcation légère</b>	
<b>Long. en mètres</b>	<b>Forfait 2 mois</b>
De 5.00 m à 6.49 m	311,00 €
De 6.50 m à 7.99 m	390,00 €

### **ACCES AU CALES - BORNES**

2 passages :	7,00 €
14 passages :	33,00 €
60 passages :	99,00 €
180 passages :	198,00 €

Usagers permanents :  
25 passages : 13,50 €

## PORT DE PLOUMANAC'H

Longueur H.T. en mètres	ESCALE				CONTRATS D'ABONNEMENT (1)		
	Journée	Semaine	Mois d'été	Mois d'hiver	Hivernage Long Forfait 8 mois	ANNEE	
						Echouage	A flot
de 5,00 à 5,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	410,44 €	367,48 €	593,51 €
de 5,50 à 5,99	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	452,22 €	403,92 €	652,55 €
de 6,00 à 6,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	493,06 €	440,15 €	712,35 €
de 6,50 à 6,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	534,27 €	477,54 €	771,40 €
de 7,00 à 7,49	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	575,11 €	514,13 €	830,64 €
de 7,50 à 7,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	615,93 €	550,57 €	889,88 €
de 8,00 à 8,49	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	657,54 €	587,75 €	949,50 €
de 8,50 à 8,99	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	698,55 €	624,19 €	1 008,72 €
de 9,00 à 9,49	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	739,58 €	660,97 €	1 067,95 €
de 9,50 à 9,99	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	780,61 €	697,41 €	1 127,58 €
de 10,00 à 10,49	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	822,20 €	734,59 €	1 186,83 €
de 10,50 à 10,99	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	863,05 €	770,82 €	1 245,87 €
de 11,00 à 11,49	37,00 €	178,00 €	534,00 €	374,85 €	903,87 €	807,84 €	1 305,09 €
de 11,50 à 11,99	37,00 €	178,00 €	534,00 €	374,85 €	944,70 €	844,25 €	1 364,72 €
de 12,00 à 12,49	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	986,30 €	881,06 €	1 424,33 €
de 12,50 à 12,99	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 027,52 €	917,68 €	1 483,57 €
de 13,00 à 13,49	41,00 €	204,00 €	612,00 €	409,00 €	1 068,35 €	954,28 €	1 543,01 €

(1) Les abonnements «Année» sont facturés à la longueur réelle hors tout. Les tarifs proposés correspondent à la 1<sup>ère</sup> valeur de la tranche.

Été : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai

## MOUILLAGES EXTERIEURS

Longueur hors tout en mètres	Bouée à l'année (1)	Escale		
		Jour	Semaine	Mois
5,00 à 5,49	404,60 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
5,50 à 5,99	445,06 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
de 6,00 à 6,49	485,50 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
de 6,50 à 6,99	525,31 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
de 7,00 à 7,49	568,20 €	12,00 €	59,00 €	176,00 €
de 7,50 à 7,99	606,49 €	12,00 €	59,00 €	176,00 €
de 8,00 à 8,49	646,31 €	14,00 €	72,00 €	221,00 €
de 8,50 à 8,99	689,19 €	14,00 €	72,00 €	221,00 €
de 9,00 à 9,49	727,48 €	16,00 €	80,00 €	239,00 €
de 9,50 à 9,99	768,83 €	16,00 €	80,00 €	239,00 €
de 10,00 à 10,49	810,18 €	18,00 €	94,00 €	281,00 €

(1) Les abonnements «Année» sont facturés à la longueur réelle hors tout. Les tarifs proposés correspondent à la 1<sup>ère</sup> valeur de la tranche.

**MANUTENTIONS**

Longueur Hors tout en mètre	Mise sur remorque ou Mise à l'eau	Aller Retour en 72 heures sans ber	Aller Retour en 72 heures avec ber	Matage Dématage sortie moteur
-6	115,00 €	193,00 €	264,00 €	59,00 €
6,00 à 6,99	121,00 €	208,00 €	294,00 €	59,00 €
7,00 à 7,99	162,00 €	242,00 €	330,00 €	59,00 €
8,00 à 8,99	175,00 €	294,00 €	384,00 €	59,00 €
9,00 à 9,99	209,00 €	341,00 €	427,00 €	59,00 €
10,00 à 10,99	222,00 €	384,00 €	473,00 €	132,00 €
11,00 à 11,99	264,00 €	413,00 €	516,00 €	132,00 €
12,00 à 12,99	384,00 €	442,00 €	530,00 €	147,00 €
13,00 à 13,99	442,00 €	559,00 €	648,00 €	147,00 €

**Remise de 30 %** accordée aux usagers disposant d'un contrat d'abonnement annuel ou hivernage au Bassin à Flot, au port de Ploumanac'h et aux zones de mouillages groupés. (Remise non accordée pour tout grutage effectué après 17 h, samedi, dimanche et jours fériés).

**SEJOUR sur terre-plein au-delà de 72 heures :**

Avec ber : supplément de 20 euros par jour

Sans ber : supplément de 10 euros par jour

**REMORQUAGE** (Déplacement de bateau) : 34.00 €

.../...

**TARIFS des PORTS 2016****BASSIN A FLOT**

Longueur H.T. en mètres	ESCALE				CONTRATS D'ABONNEMENT (1)		
	Journée	Semaine	Mois d'été	Mois d'hiver	HIVERNAGE		ANNEE janv. à déc.
					6 mois	8 mois	
de 5,00 à 5,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	537,38 €	623,35 €	900,09 €
de 5,50 à 5,99	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	588,82 €	685,29 €	989,88 €
de 6,00 à 6,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	640,26 €	747,67 €	1 079,66 €
de 6,50 à 6,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	692,12 €	810,44 €	1 170,00 €
de 7,00 à 7,49	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	743,43 €	872,24 €	1 259,94 €
de 7,50 à 7,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	795,29 €	934,74 €	1 349,85 €
de 8,00 à 8,49	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	846,60 €	997,25 €	1 439,92 €
de 8,50 à 8,99	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	898,04 €	1 059,19 €	1 530,12 €
de 9,00 à 9,49	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	949,34 €	1 121,42 €	1 620,19 €
de 9,50 à 9,99	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	1 001,20 €	1 183,92 €	1 710,25 €
de 10,00 à 10,49	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	1 052,37 €	1 246,14 €	1 800,16 €
de 10,50 à 10,99	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	1 128,52 €	1 308,38 €	1 890,23 €
de 11,00 à 11,49	37,00 €	178,00 €	534,00 €	375,00 €	1 182,28 €	1 371,15 €	1 980,44 €
de 11,50 à 11,99	37,00 €	178,00 €	534,00 €	375,00 €	1 236,06 €	1 433,24 €	2 070,50 €
de 12,00 à 12,49	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 289,81 €	1 495,32 €	2 160,02 €
de 12,50 à 12,99	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 343,58 €	1 558,09 €	2 250,08 €
de 13,00 à 13,49	41,00 €	204,00 €	612,00 €	409,00 €	1 397,08 €	1 620,19 €	2 340,14 €
de 13,50 à 13,99	41,00 €	204,00 €	612,00 €	409,00 €	1 450,70 €	1 682,41 €	2 430,61 €
de 14,00 à 14,49	45,00 €	225,00 €	705,60 €	448,00 €	1 504,74 €	1 745,05 €	2 520,27 €
de 14,50 à 14,99	45,00 €	225,00 €	705,60 €	448,00 €	1 558,63 €	1 807,14 €	2 610,33 €
de 15,00 à 15,49	47,00 €	237,00 €	712,00 €	475,00 €	1 612,26 €	1 869,50 €	2 700,53 €
de 15,50 à 15,99	47,00 €	237,00 €	712,00 €	475,00 €	1 665,90 €	1 931,72 €	2 790,32 €
de 16,00 à 16,49	50,00 €	251,00 €	753,00 €	501,00 €	1 719,66 €	1 993,81 €	2 880,11 €

- (2) Les abonnements « Hivernage » et « Année » sont facturés à la longueur réelle hors tout. Les tarifs proposés correspondent à la 1<sup>ère</sup> valeur de la tranche.

Été : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai

Les usagers titulaires d'un contrat (annuel ou hivernage) au Bassin à Flot et d'un contrat annuel bouée bénéficieront d'une **remise de 17%** sur l'ensemble de deux contrats, soit 2 mois gratuits.

**Offre de parrainage sur tout nouveau contrat annuel au Bassin à Flot**

10 % de remise pour le parrain

10 % de remise pour le filleul

Remise valable pour l'année en cours effectuée sur la base du montant du contrat du bateau parrainé.

Les parrainages sont cumulables sans limite.

**Professionnels du nautisme**

Pour tout bateau vendu le client bénéficiera de 40% de réduction sur sa place de port la première année.

**WIFI**

Gratuit

**DAYBOAT**

<b>TARIF SPECIAL "DAYBOAT"</b>	
<b>du 1er juillet au 31 août</b>	
<b>Pour non habitable et embarcation légère</b>	
<b>Long. en mètres</b>	<b>Forfait 2 mois</b>
De 5.00 m à 6.49 m	311,00 €
De 6.50 m à 7.99 m	390,00 €

**ACCES AU CALES - BORNES**

2 passages :	7,00 €
14 passages :	33,00 €
60 passages :	99,00 €
180 passages :	198,00 €

Usagers permanents :	
25 passages :	13,50 €



**PORT DE PLOUMANAC'H**

Longueur H.T. en mètres	ESCALE				CONTRATS D'ABONNEMENT (1)		
	Journée	Semaine	Mois d'été	Mois d'hiver	Hivernage Long Forfait 8 mois	ANNEE	
						Echouage	A flot
de 5,00 à 5,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	473,57 €	424,00 €	684,79 €
de 5,50 à 5,99	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	521,78 €	466,04 €	752,92 €
de 6,00 à 6,49	16,00 €	79,00 €	237,00 €	159,00 €	568,89 €	507,84 €	821,91 €
de 6,50 à 6,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	616,45 €	550,98 €	890,04 €
de 7,00 à 7,49	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	663,56 €	593,21 €	958,40 €
de 7,50 à 7,99	19,00 €	100,00 €	296,00 €	197,00 €	710,66 €	635,25 €	1 026,74 €
de 8,00 à 8,49	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	758,67 €	678,15 €	1 095,54 €
de 8,50 à 8,99	24,00 €	124,00 €	376,00 €	251,00 €	805,98 €	720,19 €	1 163,86 €
de 9,00 à 9,49	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	853,33 €	762,63 €	1 232,20 €
de 9,50 à 9,99	26,00 €	139,00 €	416,00 €	277,00 €	900,67 €	804,67 €	1 301,00 €
de 10,00 à 10,49	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	948,65 €	847,57 €	1 369,36 €
de 10,50 à 10,99	33,00 €	159,00 €	476,00 €	316,00 €	995,78 €	889,37 €	1 437,49 €
de 11,00 à 11,49	37,00 €	178,00 €	534,00 €	374,85 €	1 042,88 €	932,08 €	1 505,82 €
de 11,50 à 11,99	37,00 €	178,00 €	534,00 €	374,85 €	1 089,99 €	974,10 €	1 574,61 €
de 12,00 à 12,49	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 137,99 €	1 016,57 €	1 643,40 €
de 12,50 à 12,99	39,00 €	190,00 €	574,00 €	382,00 €	1 185,55 €	1 058,82 €	1 711,74 €
de 13,00 à 13,49	41,00 €	204,00 €	612,00 €	409,00 €	1 232,66 €	1 101,05 €	1 780,33 €

(2) Les abonnements «Année» sont facturés à la longueur réelle hors tout. Les tarifs proposés correspondent à la 1<sup>ère</sup> valeur de la tranche.

Eté : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai

**MOUILLAGES EXTERIEURS**

Longueur hors tout en mètres	Bouée à l'année (1)	Escale		
		Jour	Semaine	Mois
5,00 à 5,49	404,60 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
5,50 à 5,99	445,06 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
de 6,00 à 6,49	485,50 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
de 6,50 à 6,99	525,31 €	8,00 €	45,00 €	132,00 €
de 7,00 à 7,49	568,20 €	12,00 €	59,00 €	176,00 €
de 7,50 à 7,99	606,49 €	12,00 €	59,00 €	176,00 €
de 8,00 à 8,49	646,31 €	14,00 €	72,00 €	221,00 €
de 8,50 à 8,99	689,19 €	14,00 €	72,00 €	221,00 €
de 9,00 à 9,49	727,48 €	16,00 €	80,00 €	239,00 €
de 9,50 à 9,99	768,83 €	16,00 €	80,00 €	239,00 €
de 10,00 à 10,49	810,18 €	18,00 €	94,00 €	281,00 €

(2) Les abonnements «Année» sont facturés à la longueur réelle hors tout. Les tarifs proposés correspondent à la 1<sup>ère</sup> valeur de la tranche.

## MANUTENTIONS

Longueur Hors tout en mètre	Mise sur remorque ou Mise à l'eau	Aller Retour en 72 heures sans ber	Aller Retour en 72 heures avec ber	Matage Dématage sortie moteur
-6	115,00 €	193,00 €	264,00 €	59,00 €
6,00 à 6,99	121,00 €	208,00 €	294,00 €	59,00 €
7,00 à 7,99	162,00 €	242,00 €	330,00 €	59,00 €
8,00 à 8,99	175,00 €	294,00 €	384,00 €	59,00 €
9,00 à 9,99	209,00 €	341,00 €	427,00 €	59,00 €
10,00 à 10,99	222,00 €	384,00 €	473,00 €	132,00 €
11,00 à 11,99	264,00 €	413,00 €	516,00 €	132,00 €
12,00 à 12,99	384,00 €	442,00 €	530,00 €	147,00 €
13,00 à 13,99	442,00 €	559,00 €	648,00 €	147,00 €

**Remise de 30 %** accordée aux usagers disposant d'un contrat d'abonnement annuel ou hivernage au Bassin à Flot, au port de Ploumanac'h et aux zones de mouillages groupés. (Remise non accordée pour tout grutage effectué après 17 h, samedi, dimanche et jours fériés).

### SEJOUR sur terre-plein au-delà de 72 heures :

Avec ber : supplément de 20 euros par jour

Sans ber : supplément de 10 euros par jour

**REMORQUAGE** (Déplacement de bateau) : 34.00 €

Après avoir présenté les tarifs, Yannick CUVILLIER indique qu'ils ont été soumis pour avis au Conseil Portuaire le samedi 27 décembre dernier.

Un avis favorable a été prononcé par 10 voix "pour" et 6 voix "contre".

Yvonne DEMOREST rappelle que l'augmentation de 2011 a constitué un poids mort puisque les recettes se sont retrouvées en chute.

Les tarifs aujourd'hui sont presque à un point d'équilibre et il lui paraît hasardeux de les augmenter. L'augmentation proposée est essentiellement due aux emprunts contractés. Il s'en suivra une perte de chiffre d'affaires et une difficulté d'attirer de nouveaux clients. La formule visant à augmenter les tarifs ne lui apparaît donc pas bonne.

Monsieur le Maire rappelle que les débats ont déjà eu lieu au dernier Conseil Municipal et qu'il n'y a pas lieu d'en débattre à nouveau. Le déficit d'investissement s'élève aujourd'hui à 127 000 € et la situation ne s'améliore pas puisque le déficit était estimé à 117 000 € lors du dernier Conseil Municipal. Il est prévu de réaliser une aire de carénage. Ce sera la seule entre ROSCOFF et LEZARDRIEUX. Les investissements déjà initiés sont indispensables pour faire venir de nouveaux usagers dans les Ports de PERROS-GUIREC. Pour sa part, soit on investit, soit on meurt.

Yannick CUVILLIER ajoute que la grille des tarifs est concurrentielle par rapport aux ports comparables. Avec les nouveaux tarifs, les ports ne se situent pas au-dessus du marché.

A la question d'Yvonne DEMOREST sur les projets d'investissements, Monsieur le Maire indique que les études sont en cours et seront présentées au prochain budget. Yvonne DEMOREST faisant remarquer que le port est déjà endetté et demandant comment seront financés les investissements, Monsieur le Maire indique que le recours à l'emprunt pour financer les investissements sera limité.

Sylvie DANIEL-QUINQUIS se demandant si tous les Présidents d'Associations ont été invités au Conseil Portuaire, Yannick CUVILLIER fait savoir que les convocations ont été dûment effectuées. Tous les membres du Conseil Portuaire ont bien été invités.

Monsieur le Maire regrette ce procès d'intention et assure qu'il n'y a eu aucun cas de manipulation.

Yvonne DEMOREST fait référence au document comptable établi par le Cabinet SORECOR et indique que le compte d'exploitation n'est pas en déficit.

Monsieur le Maire fait savoir qu'en matière de comptabilité publique, seul compte la comptabilité du percepteur comptable public. La présentation comptable établie par le cabinet comptable privé a un but uniquement fiscal (impôt sur les sociétés). Monsieur le Maire ajoute que la trésorerie du Port et celle de la Ville sont communes.

Francisque SOYER souhaiterait que les comptes de la Ville soient harmonisés. Il existe actuellement trois comptabilités : le compte de gestion, le compte administratif et la comptabilité privée.

Pour Bernard ERNOT, seul le Compte Administratif compte.

A la remarque de Francisque SOYER sur la nécessité d'harmonier les comptes, Monsieur le Maire regrette que cela n'ait pas été fait avant.

Armelle INIZAN souhaite que les augmentations différenciées des tarifs du Linkin et de Ploumanac'h soient justifiées.

Yannick CUVILLIER explique qu'un gros travail d'analyse a été fait. Le prix de revient de Ploumanac'h était supérieur au prix de vente moyen des places. Il était donc indispensable de faire un gros rattrapage à Ploumanac'h. Il convient de remplacer régulièrement les chaînes, nettoyer les cales, entretenir les infrastructures portuaires. D'autre part des frais de structures sont imputés sur les deux ports.

Monsieur le Maire ajoute que l'aire de carénage envisagée servira aux deux ports.

Yvonne DEMOREST faisant remarquer que l'augmentation est plus forte à Ploumanac'h, Monsieur le Maire explique que les tarifs de Ploumanac'h sont aujourd'hui inférieurs à ceux du Linkin. Il s'agit selon lui de mener une politique offensive avec un nouveau responsable des ports qui apportera son dynamisme et un œil neuf.

Armelle INIZAN relaie la rumeur selon laquelle le poste d'agent du port de Ploumanac'h serait supprimé.

Yannick CUVILLIER explique qu'un agent a quitté le service pour bénéficier d'une opportunité sur un autre poste. L'organisation des équipes sera quant à elle effectuée par le nouveau responsable des ports.

Monsieur le Maire conclut le débat en indiquant que la majorité assume cette hausse nécessaire pour l'avenir des ports de PERROS-GUIREC. Il s'agit d'une nécessité budgétaire. L'augmentation des tarifs se traduit par un apport supplémentaire de 170 000 € dont 127 000 € serviront à couvrir le déficit 2014. Armelle INIZAN espère que la décision qui est prise en Conseil Municipal est la bonne.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté par 23 voix "pour" et 5 voix "contre" (Francisque SOYER – Armelle INIZAN – Alain COÏC – Yvonne DEMOREST – Sabine DANIEL-QUINQUIS).

#### CIRCUIT D'INTERPRÉTATION DU GRANIT ROSE TOUR - Demande de subvention

Catherine PONTAILLER rappelle que les Communes de TREGASTEL, TREBEURDEN, PLEUMEUR BODOU et PERROS-GUIREC ont pris la décision de renforcer l'attractivité touristique de leur territoire en créant un produit touristique structurant dont les objectifs sont de :

- faire venir : attirer le visiteur sur le territoire,
- faire rester : allonger la durée de son séjour par une offre riche en loisirs et découvertes,
- faire revisiter : fidéliser le visiteur et l'inciter à revenir.

Ce circuit intègre 40 points d'intérêt disséminés sur les quatre Communes et 11 circuits thématiques proposant plusieurs clés d'entrée pour parcourir le territoire et répondre aux attentes des différents projets de visiteurs.

Le coût de l'investissement s'établit à 179 276 € HT pour les communes dont 127 102,71 € pour les panneaux, plaques de lave et supports granit.

Pour la Commune de PERROS-GUIREC, le plan de financement suivant est proposé :

Dépenses HT en Euros		Recettes HT en Euros	
Panneaux, plaques et supports granit	31 775,68	Contrat de Territoire	19 065,41
Reste de la conception graphique, livrets pour enfants, impression, bancs, traduction	13 043,32	Fonds de concours LTC	4 481,90
		Autofinancement	21 271,69
<b>TOTAL</b>	<b>44 819,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 819,00</b>

Catherine PONTAILLER invite le Conseil Municipal à :

- **APPROUVER** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITER** une subvention de 19 065,41 € au Conseil Général au titre du Contrat de Territoire,
- **SOLLICITER** une subvention de 4 481,90 € à LTC au titre d'un fonds de concours,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**PROJET DE LOTISSEMENT (BA N°613), RUE DES LAURIERS - Intervenants : SEM Lannion-Trégor, Côtes d'Armor Habitat et la Ville**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville souhaite voir aménager la parcelle cadastrée section BA n°613 (8 358 m<sup>2</sup>), située rue des Lauriers, en vue de réaliser un lotissement de 14 lots maximum dont 2 réservés à un programme de logements sociaux.

Cette opération pourrait être réalisée par la Société d'Economie Mixte (SEM) Lannion-Trégor. Elle interviendrait en nom propre pour le compte de la Commune qui n'aurait rien à financer. Elle préparerait également le dossier de permis d'aménager, en application de l'article R421-19 du code de l'urbanisme.

La construction de 5 pavillons locatifs sociaux (2 T4 et 3 T3 sur 2 lots distincts) serait ensuite confiée à Côtes d'Armor Habitat.

Le programme locatif social serait inscrit sur la Liste de Programmation du Logement Social 2016. Après viabilisation de ces lots et en échange de la cession, Côtes d'Armor Habitat verserait une participation à la Commune à hauteur de 5000 € par logement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- de **SOLLICITER** la SEM Lannion-Trégor pour la réalisation de ce futur lotissement, rue des Lauriers,
- d'**AUTORISER** la SEM à déposer un permis d'aménager sur ce terrain cadastré section BA n°613,
- de **CONFIER** le principe de construction de 5 pavillons locatifs sociaux (2 T4 et 3 T3) à Côtes d'Armor Habitat répartis sur deux lots distincts au sein de ce futur lotissement,
- d'**ACTER** le principe d'inscription de ce programme locatif social sur la Liste de Programmation du Logement Social 2016 ; d'acter qu'après viabilisation de ces lots et en échange de la cession, Côtes d'Armor Habitat verserait une participation à la Commune à hauteur de 5000 € par logement,
- de l'**AUTORISER** ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

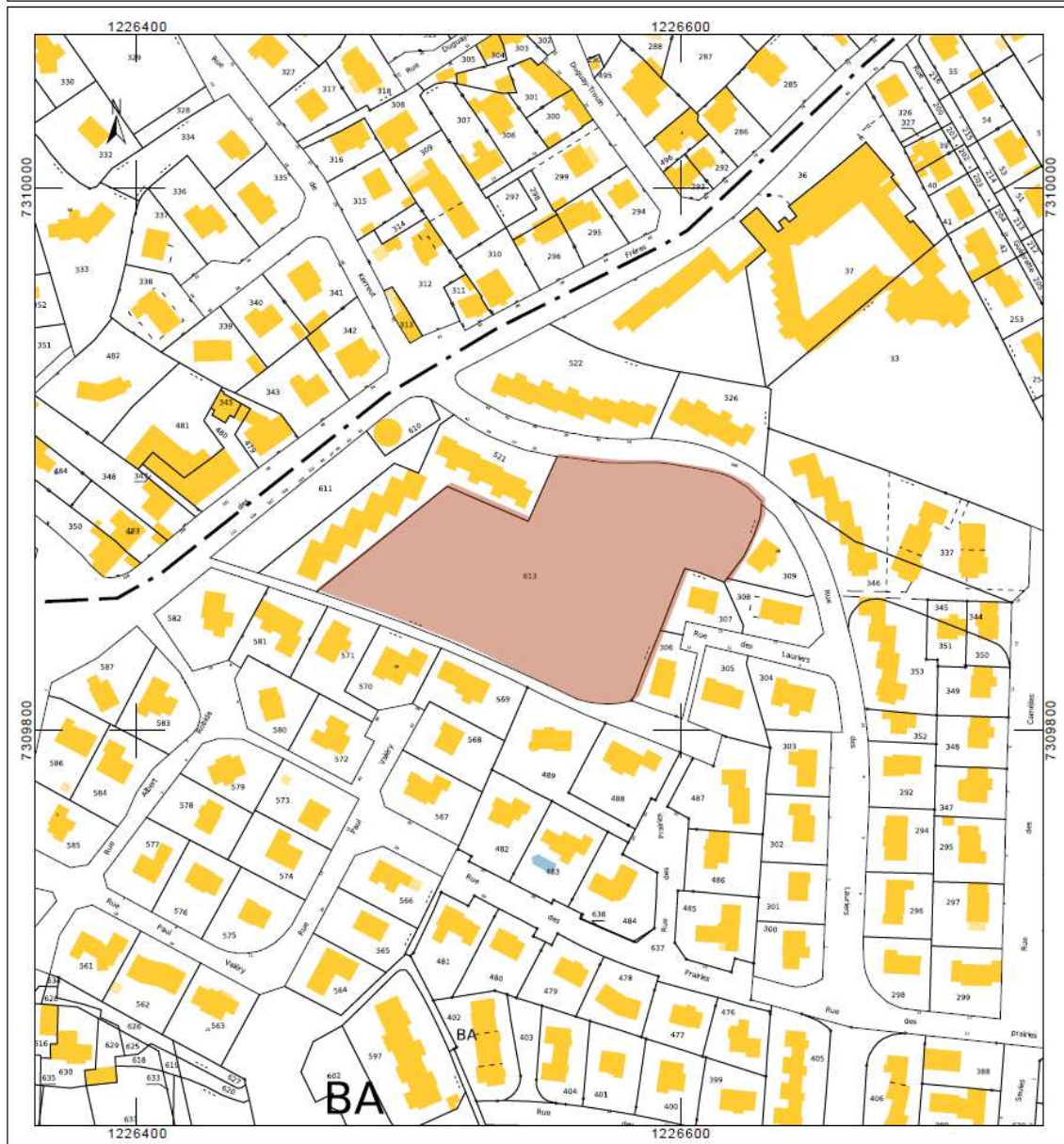
Monsieur le Maire précise que les conditions de cession, à la SEM Lannion Trégor et à Côtes d'Armor Habitat, de l'emprise nécessaire à leur projet feront l'objet d'une délibération ultérieure.

**A la demande de Francisque SOYER, Monsieur le Maire fait savoir que la participation de Côtes d'Armor Habitat sera de 5 000 € par logement soit 25 000 €. Sylvie BOURBIGOT demandant s'il est prévu de réaliser un éco-quartier Monsieur le Maire fait savoir que ce n'est pas envisagé cette fois-ci mais à l'avenir.**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Département : COTES D'ARMOR  Commune : PERROS-GUIREC	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Lannion Kroas Hent Perros BP 444 22305 22305 LANNION tél. 02 96 48 95 94 -fax 02 96 48 15 81 CDIF.lannion@dgfip.finances.gouv.fr
Section : BA Feuille : 000 BA 01  Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2000  Date d'édition : 18/12/2014 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr	





**DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR PRESTATIONS D'INGENIERIE :**  
**CIMETIÈRE DE LA CLARTE**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commune de PERROS-GUIREC possède deux cimetières, l'un situé à Kerreut, l'autre à la Clarté.

Ces deux cimetières ont un taux d'occupation respectif de 98 % et 78 %. Il convient donc d'étudier une possibilité d'extension du cimetière de la Clarté, seul cimetière disposant d'une parcelle communale attenante capable d'accueillir de nouvelles installations. Cette extension n'est réalisable que sous réserve des investigations hydrogéologiques et de l'accord de la Préfecture des Côtes d'Armor.

L'extension du cimetière devra prendre en compte :

- La création d'un terrain commun,
- La création d'un carré des anges,
- L'extension de l'ossuaire,
- La création d'un secteur cinéraire comprenant un terrain de caves urnes,
- La création d'un pavillon des condoléances,
- Un espace technique,
- La création d'un parking sur la parcelle attenante au cimetière.

Afin de réaliser cette étude, il est nécessaire de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre :

- Phase étude : diagnostic, avant-projet sommaire et projet ;
- Phase travaux : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi des marchés de travaux.

Les prestations d'ingénierie territoriale peuvent faire l'objet d'une subvention allouée par Monsieur le Préfet au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) jusqu'à hauteur de 35 % du montant HT de la prestation.

Montant estimé des travaux : 190 000 Euros HT

Montant estimatif des études et d'ingénierie : 15 000 Euros HT

Plan de financement prévisionnel :

	DEPENSES	RECETTES
	Montant en € HT	
Dépenses d'ingénierie	15 200	
Dépenses de travaux	190 000	
<b>Montant des dépenses</b>	<b>205 200</b>	
Subvention DETR (demandée) pour les études d'ingénierie		5 320
autofinancement		199 880
<b>Montant total des recettes</b>		<b>205 200</b>

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- **APPROUVER** le projet de travaux d'extension suivant le plan ci joint et le plan de financement prévisionnel,
- **INTEGRER** la dépense d'ingénierie au Budget Primitif 2015
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières auprès des institutions et notamment l'Etat pour la DETR,

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**A la remarque de Sabine DANIEL-QUINQUIS s'interrogeant sur le projet d'extension à 35 m des habitations, Monsieur le Maire fait savoir que la législation sera respectée.**

**A la demande d'Yvonne DEMOREST, Monsieur le Maire indique que la Ville peut choisir librement son Maître d'œuvre, le choix n'étant pas imposé par la Préfecture.**

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité des membres présents.





Surface 8232 m<sup>2</sup>

Loterie n° 214 30

1952 les cultures ne sont pas visitées ou mangées L.C.H.

Legende

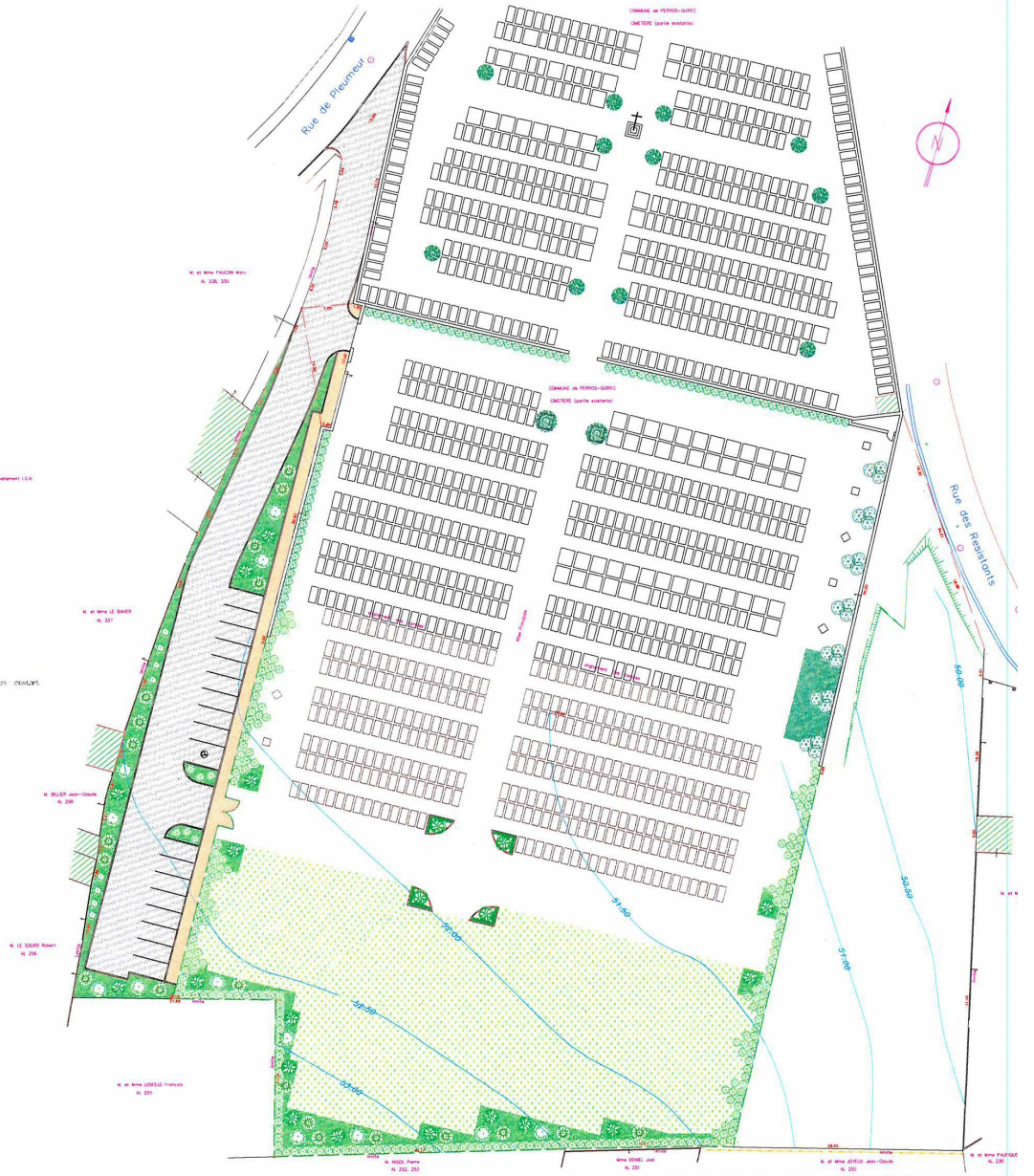
- Vente
- Station
- Parking
- Plante
- Haie existante
- Haie à planter
- Arbres (Hautes)
- Liégeois et tombes existants

LEGENDE

■ Borne 0.02 Nouvelle

■ Borne 0.02 Ancienne

× Point borné



**CENTRE NAUTIQUE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/ 2014**

Afin de régler la facture d'honoraires du Cabinet d'Avocat BONDIGUEL & Associés intervenu dans le dossier TVA du Centre Nautique et pour laquelle les crédits n'ont pas été prévus au budget 2014, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses : Crédits en diminution

Art.	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
6411	Salaires, appointements	375 000,00	7 200,00	367 800,00

Dépenses : Crédits en augmentation

Art.	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
6227	Frais d'actes et de contentieux	-	7 200,00	7 200,00

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Adopté à l'unanimité.

---

**Séance levée à 19 h 30.**